

Compte-rendu du Comité de programmation LEADER du 12 septembre 2016

PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

Leader 2014-2020

Comité de programmation

Le 12 septembre 2016

Le lundi 12 septembre 2016 à 15h30, le Comité de programmation du Groupe d'Action Locale du SCOT Caen-Métropole s'est réuni à l'hôtel d'agglomération des Rives de l'Orne (salle 719) sous la Présidence de Monsieur PICARD.

Etaient présents :

<i>Acteurs privés</i>	<i>Acteurs publics</i>
Sylvain COSSON (ARDES)	Frédéric ANFROY (Calvados Habitat)
Sébastien DESLOQUES (ARPE)	Paul CHANDELIER (Comité Départemental du Tourisme)
Laure DREGE (CRESS)	Bernard ENAULT (CDC Evrecy Orne Odon)
Christèle DREUX (URIOPSS)	Franck JOUY (Cœur de Nacre)
Hervé GIRARD (SOLIHA)	Franck LAURENT (CDC Plaine Sud de Caen)
Valentin LECAILLEZ (Pôle TES)	Jean-Philippe MESNIL (GAL Pays Sud Calvados)
François MILLET (Relais d'sciences)	Olivier PAZ (CABALOR)
Aurélie PATIN (ADTR)	Hubert PICARD (Vallée de l'Orne)
Joël RIHOUEY (CPIE)	Xavier PICHON (Val Es Dunes)
Emmanuel TRICOIRE (UDOTSI)	

Invitées :

Annabelle BAILLY, Ghislaine HOUEIX, Nelly ZURKINDEN (Région Normandie – Autorité de gestion)

Direction/Animation/Gestion:

Christian DEBIEVE, DGS / Marine LE LOUER, animatrice LEADER / Cécile MILCENT, gestionnaire LEADER

Etaient excusés :

<i>Acteurs privés</i>	<i>Acteurs publics</i>
Sylvie CORBEL (CAPEB)	Jean-Claude BRETEAU (CDC du Cingal)
Annette DUJARDIN (ADMR)	Joël ROMAIN (CDC Entre Bois et Marais)
Pascal ENSOUF (Chambre des Métiers)	Béatrice TURBATTE et Loïc CAVELLE (Entre Thue et Mue)
Jean-Jacques FABRE (Ligue de l'enseignement)	
Christine CORBIN et André-Pierre HODIERNE (Dérailleurs)	
Jean-Louis L'HOTELLIER (Familles rurales)	
Henri LEMAITRE (Chambre d'agriculture)	
Fabien TESSIER (CAUE)	

Absents :

Acteurs privés	Acteurs publics
Jean-Paul ALBERT (Ligue de l'enseignement) Philippe DUPUY (CCI) Mathieu FLEURY (Biomasse Normandie) Mathieu MAMBERTA (APF)	Romain BAIL (Caen la Mer)

Vérification du double quorum :

10 membres de la société civile sur 21 et 9 membres issus du collège public sur 14 étaient présents. Au total, 19 membres ont siégé au Comité.

Plus de la moitié des membres du Comité de programmation était présente et plus de la moitié des membres présents était issue du collège privé. La règle du double quorum était donc respectée.

Le Comité de Programmation a donc pu délibérer valablement.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption du compte-rendu du comité du 30 mai 2016
2. Point sur l'actualité
3. Proposition d'avenant à la convention LEADER
4. Présentation des projets pour avis d'opportunité
5. Point sur la maquette financière
6. Informations et questions diverses

1. Adoption du compte-rendu du comité du 30 mai 2016

Le compte rendu du précédent comité de programmation a été adopté à l'unanimité.

2. Point sur l'actualité

Un an après la validation des programmes de développement rural, seulement 10% des GAL ont signé une convention avec leur région en France métropolitaine. Aucun ne l'a encore fait Outre-mer. Il y a une vraie difficulté au démarrage, ce qui implique un retard dans les projets, dans les stratégies de développement mises en place dans les territoires et donc dans la consommation des fonds. Aujourd'hui, aucun de nos dossiers n'est programmé et encore moins payé.

Des membres du Comité de Programmation souhaitent savoir si les projets retenus jusqu'à présent pour opportunité seront effectivement financés. La présidence du Comité rassure ses membres et confirme que, dès lors qu'un avis d'opportunité favorable a été prononcé sur un projet, celui-ci recevra sa subvention. Toutefois en raison du défaut de livraison du logiciel OSIRIS (outil de traitement des demandes de subvention et de leurs paiements), les projets sélectionnés jusqu'à présent ne peuvent pas être payés.

Au cours du mois de juillet 2016, un courrier a été transmis au Président de la Région Normandie pour le sensibiliser aux difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre du programme LEADER, afin de ne pas ralentir les projets de territoire en cours et à venir. Le Président du GAL en profite pour remercier la présence de la Région au comité de programmation.

3. Proposition d'avenant à la convention LEADER

L'avenant proposé aux membres du Comité de programmation comprend trois volets distincts :

- le premier volet consiste à ajouter les « Etablissements publics et privés » au sens large parmi les bénéficiaires du programme LEADER. En effet, une demande de subvention LEADER a été déposée par un établissement public de coopération culturelle qui ne faisait, jusqu'alors, pas partie des bénéficiaires du programme LEADER.
- le second point consiste à ajouter des types de dépenses éligibles, afin que les fiches-actions du GAL du SCoT Caen-Métropole correspondent davantage aux besoins des porteurs de projets. Il est donc proposé d'inclure pour l'ensemble des fiches-actions :
 - Les frais d'interprétariat,
 - Les frais d'expertise,
 - Les frais de sous-traitance et les prestations de services,
 - Les frais d'honoraires de maîtrise d'œuvre,
 - L'achat de matériels et de fournitures
 - La location de salle et de matériel
 - Les frais de structures par application d'un forfait correspondant à 15% des frais de personnels directs éligibles
- Enfin, le dernier point consiste à augmenter le plafond de la fiche actions 1 « Valoriser les potentiels touristiques du territoire » de 50 000 € à 100 000 €. La fiche actions 1 s'adresse essentiellement à des projets structurants qui présentent des intérêts pour le territoire en termes d'attractivité, de rayonnement, de services et de promotion touristique. Un projet a

Compte-rendu du Comité de programmation du 12 septembre 2016

déjà été identifié. La Communauté de communes de la Vallée de l'Orne a un projet de création d'une maison touristique au Pont du Coudray. Ce projet comprend un volet de promotion touristique qui s'adresse à l'ensemble de la Vallée de l'Orne (de Caen jusqu'à Condé sur Noireau) et a un intérêt certain sur le territoire de Caen Métropole, du département à travers l'existence de la voie verte et même de la région grâce aux politiques d'attractivité du plan vélo et du tourisme vert. Ce projet est structurant aussi bien pour la voie verte, que pour développer l'attractivité touristique au Sud de Caen. Ainsi, une intervention plus importante du programme LEADER sur ce type de projet semble pertinente.

Il a été demandé s'il était possible d'obtenir une dérogation autorisant à dépasser le plafond des 50 000€ pour des projets ayant un rayonnement certain, sans faire d'avenant. Il est répondu que cela n'était pas envisageable. Le GAL a interdiction de moduler l'aide LEADER.

Est-il possible d'abonder la subvention accordée à un projet si celui-ci a un impact certain sur le territoire ? Ce n'est pas possible non plus.

Est-il possible de rééquilibrer les enveloppes si une fiche-action est rapidement consommée. Il est répondu qu'en effet, si on s'aperçoit qu'une fiche actions est très utilisée et qu'à contrario, une autre ne l'est pas, il sera possible de rééquilibrer les enveloppes.

L'avenant a été accepté à l'unanimité.

4. Présentation des projets pour avis d'opportunité

INTITULE DU PROJET : CREATION D'UNE CARTE TOURISTIQUE COUVRANT LE TERRITOIRE TERRES DE NACRE METTANT EN VALEUR LE PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL ET HISTORIQUE

Madame LELANDAIS, directrice de l'Office de Tourisme Terres de Nacre, a présenté son projet aux membres du comité de programmation. Dans le cadre de sa démarche qualité, l'office de tourisme (OT) Terres de Nacre doit mettre en valeur les pistes cyclables, les sentiers de randonnées, les sites culturels etc... L'office de tourisme a donc souhaité créer un support de promotion adéquat, soit une carte touristique, pour faire découvrir son territoire.

Il est demandé s'il existe une version numérique ou téléchargeable du projet. Pour le moment, la carte touristique existe en version papier en diffusion à l'OT mais elle sera également téléchargeable sur le site de l'office de tourisme. La version téléchargeable permettra de la diffuser auprès des prestataires pour ainsi faire la promotion du territoire.

Le comité souligne que le présent projet est une première démarche unitaire et qui prend en compte le fait que le territoire s'agrandit. Ce projet constitue une opportunité concrète de faire travailler ensemble des acteurs qui, jusqu'ici, ne le faisait pas. En cela, il s'agit d'une belle initiative pour l'évolution des territoires.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note de 13/16

INTITULE DU PROJET : PLAINE SUD – UNE MEMOIRE A RAVIVER, UN PATRIMOINE A REVELER

Monsieur LAURENT, premier adjoint de la commune de Saint Aignan de Cramenil et membre du Comité de Programmation en tant que représentant de la CDC Plaine Sud de Caen procède à la présentation du projet de promotion de patrimoines du territoire porté par la CDC. La CDC a pour projet de rendre son territoire plus attractif d'un point de vue touristique. Pour ce faire, le projet vise à développer le tourisme de pleine nature en développant les voies douces et en créant un

Compte-rendu du Comité de programmation du 12 septembre 2016

topoguide, à révéler le patrimoine historique de la bataille de Normandie et enfin, à créer une application de réalité augmentée multi-supports.

Monsieur PICARD souligne que la future maison touristique du Pont du Coudray aura pour mission d'informer le public sur les ressources touristiques du territoire. Aussi, si on veut bâtir une région attractive sur le plan touristique, il faudra mener un travail de concertation de manière à assurer une véritable promotion de notre région normande qui profitera à tous, notamment par l'harmonisation de codes et signalétiques existants

En tant que représentant de Relais d'Sciences, Monsieur François MILLET s'interroge sur les sources géographiques, les outils informatiques utilisés, ainsi que sur leur compatibilité avec d'autres systèmes. Tous les projets de cartographies sont importants, mais il peut être intéressant de s'ouvrir à des outils libres comme open street map qui mobilisent déjà des communautés internationales et qui permettent des enrichissements faciles, participatifs et qui assurent un dialogue avec la population. Il faudra toutefois être vigilant sur le fait que les applications permettent bien d'utiliser la réalité augmentée localement.

La question de l'association de la population de la CDC au projet est soulevée. Pour l'ensemble de ses projets, la CDC fait circuler l'information dans les mairies, via l'école de musique, par le site internet de la CDC ou bien à l'occasion d'évènements et rencontres.

L'absence d'offre touristique sur le territoire de Plaine Sud a été soulevée. En effet, on s'étonne de l'absence d'un office de tourisme de rattachement sur ce territoire riche de patrimoines historique (la Bataille de Normandie) et naturel (tourisme de pleine nature, réseau important de voies douces à connecter ensemble).

Il est rappelé que ce projet est en construction et qu'il pourra être amendé.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note de 13/16

INTITULE DU PROJET : MUSEOMIX AU MUSEE ARCHEOLOGIQUE DE VIEUX LA ROMAINE

Margot FRENEA, coordinatrice du réseau des musées à la Fabrique de Patrimoines, a procédé à la présentation de ce projet. Le projet consiste en un marathon créatif connecté rassemblant des participants aux profils variés au musée de Vieux la Romaine. Les équipes disposent de trois jours pour inventer, concevoir, fabriquer et tester un prototype de médiation muséale innovant et empreint de numérique. C'est l'occasion pour le musée de s'ouvrir aux pratiques émergentes de co-création avec les publics, d'imaginer de nouveaux usages numériques, d'innover dans plusieurs musées en simultanés.

Le Comité s'interroge sur la périodicité de cet évènement, aura-t-il lieu une seule fois ou sera-t-il reproduit dans le futur ? Tous les ans, au mois de novembre, un museomix est organisé au niveau international. En Normandie, il y a une communauté locale avec des associations et des bénévoles impliqués, cet évènement est donc amener à se reproduire sur notre territoire. De plus, au cours de ce muséomix, des prototypes vont être créés et le musée peut choisir de les déployer. Il existe donc une pérennité dans le sens où tout ce qui va être imaginé lors de ce muséomix sera rediffusé au niveau national et international au travers de la communauté.

Monsieur Paul Chandelier, en tant que Président du Comité Départemental du Tourisme insiste sur le fait qu'il faut soutenir les initiatives innovantes qui peuvent donner une image dynamique de notre territoire et à la promotion touristique de notre région.

Compte-rendu du Comité de programmation du 12 septembre 2016

Monsieur François Millet, représentant de Relais d'Sciences, demande s'il existe une estimation des origines géographiques des participants à cet évènement ? Il y a au total deux appels aux participants – le second est prévu à la mi-septembre. Il y a d'ores et déjà une quinzaine d'inscrits pour le moment qui viennent de diverses régions de France. Certains voulaient participer au muséomix, mais ne parlant pas français, ils ont été réorientés vers les éditions muséomix qui se déroulent en anglais.

La collaboration d'une classe de seconde année de BTS Design du lycée Laplace à l'évènement a été félicitée. Les étudiants devront concevoir l'aménagement du musée lors de l'évènement.

Certains membres du comité de programmation indiquent que les coûts liés au projet semblent relativement élevés.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note de 13/16

INTITULE DU PROJET : CHALLENGE MULTI-EMBARCATIONS

Madame VILLAIN, chargée de communication au comité départemental du Canoë-kayak (CDCK), présente le projet. Le projet consiste en une animation avec des baptêmes et des démonstrations des sports de pagaie le 15 et 16 octobre sur le salon du nautisme de Ouistreham. Une compétition multi-embarcations avec un départ sur le port de Caen et une arrivée au cœur du salon du nautisme aura également lieu le 16 octobre. Madame VILLAIN rappelle notamment que les personnes handicapées pourront participer aux journées et qu'une attention particulière est portée à la qualité des rivages par la prise en compte de la gestion des déchets. Cette prise en compte a été travaillée avec le CPIE vallée de l'Orne. Les questions de "sport-santé" ont également été prises en considération avec une contribution versée à la Ligue contre le Cancer prélevée sur les inscriptions. Le CDCK souhaite pérenniser cet évènement.

Certains membres du comité ont été surpris de l'absence de financement de la commune de Ouistreham à ce projet. Il est souligné le fait que certains partenaires ne participent pas en apportant un financement mais par l'intermédiaire de contributions en nature (par exemple, la CCI Port de Caen prête le nouveau bassin).

Dans la mesure où il y a un partenariat avec la ligue contre le cancer, il a été demandé si le CDCK travaillait également avec le réseau Onco. Il est répondu que dans le cadre de ce challenge non, mais au sein du CDCK le réseau Onco est partenaire des Dragon Ladies.

Certains membres du comité de programmation indiquent que les coûts liés au projet semblent relativement élevés. Les membres du comité de programmation ont été informés que le plan de financement comprend les dépenses réelles.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note de 13/16

INTITULE DU PROJET : JARDINS FAMILIAUX

Monsieur PICARD procède à la présentation du projet qui concerne le territoire de la commune de Clinchamps-sur-Orne, dont il est maire. Le projet vise à créer des jardins familiaux (10 parcelles de 200m²) afin de créer du lien social. Les jardins permettront également aux écoles de sensibiliser les enfants aux questions relatives à la saisonnalité des produits.

Le comité de programmation demande à ce qu'il y ait de l'animation sur les jardins familiaux afin de faire vivre le site et de créer du lien social. Un budget dédié devra être consacré à l'animation des jardins sous peine que celle-ci ne reste pas un vœu pieux. La communauté de communes Plaine Sud

Compte-rendu du Comité de programmation du 12 septembre 2016

de Caen fait part de son expérience en matière de jardins partagés et se propose d'échanger sur la question avec la commune de Clinchamps. Il est ajouté que le CPIE et le CREPAN animent le réseau des écojardiniers autour de l'agglomération caennaise et pourraient ainsi apporter leur expertise au présent projet notamment pour ce qui relève de la non utilisation des pesticides.

Monsieur Picard indique que la commune a la maîtrise foncière des terrains sur lesquels seront aménagés les 10 jardins familiaux.

Monsieur PICARD, en tant que membre du Comité de Programmation et Président, est invité à sortir au moment de la notation du projet.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note de 10/16

INTITULE DU PROJET : ELECTROMOBILITE POUR L'EPN VAL ES DUNES

La présentation du projet est effectuée par Monsieur PESQUEREL, Vice-Président de la Communauté de Communes Val es Dunes. La CDC assure un espace public numérique (EPN) nomade. Au fil du temps, la notoriété de ce service lui a permis de s'étendre sur son territoire. Afin de préparer l'extension de son périmètre d'intervention, la CDC entend faire l'acquisition d'un véhicule électrique pour l'espace public numérique de Val es Dunes.

Le véhicule électrique permettra de renforcer l'opérationnalité de l'EPN en allant davantage au-devant des publics en attente. Il est rappelé que l'animateur de l'EPN est par ailleurs conseillé en insertion professionnelle (CIP). Très concrètement, le véhicule doit être équipé de manière à pouvoir transporter facilement 6 ordinateurs, une borne wifi et autre matériel de formation adéquate. Par ailleurs, l'usage de ce véhicule sera mutualisé entre les services de la CDC.

Les membres du Comité s'inquiètent de l'effet "boule de neige" de ce type de demande de financement auprès des collectivités. La Région présente un dispositif d'aide aux collectivités en matière d'équipement de véhicules électriques dans la limite de cinq par an.

Il est demandé à Monsieur Pichon, président de la CDC Val Es Dunes de sortir de la salle afin que le Comité se prononce sur la note à donner au projet.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note de 10/16

INTITULE DU PROJET : ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE POUR LA COMMUNE DE CAGNY

La commune de Cagny souhaite acquérir un véhicule électrique pour remplacer son véhicule essence de service.

La Région rappelle qu'il existe un dispositif de soutien financier dédié aux dépenses des Collectivités. L'information est restée assez confidentielle jusqu'à présent et les Collectivités n'ont pas pu s'en saisir. Cette opportunité est à saisir rapidement puisque la prochaine commission d'attribution aura lieu en novembre.

Il est reconnu par l'ensemble des membres du Comité que ce projet ne répond ni au critère d'innovation de la grille de sélection des projets, ni au critère de multipartenariat ce qui rend cette demande de financement inéligible. Aussi, il est décidé que la commune de Cagny sera redirigée vers le dispositif régional de financement de véhicules électriques pour les Collectivités.

Le projet a été rejeté

INTITULE DU PROJET : DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES AUTOUR DE LA VOIE VERTE, DE LA MER A LA SUISSE-NORMANDE (COOPERATION AVEC LE GAL PAYS SUD CALVADOS)

Le projet est présenté à deux voix, par Monsieur Joël RIHOUE, directeur du CPIE Vallée de l'Orne et membre du Comité de programmation et Madame Pascale JENVRIN, chargée de mission au CPIE Vallée de l'Orne, en charge de ce projet. Monsieur Rihouet rappelle le contexte de ce projet et Madame Jenvrin évoque sa dimension opérationnelle.

Il s'agit d'un projet de coopération à mener sur les territoires des GAL Sud Calvados (vallée de l'Orne côté Suisse Normande) et SCoT Caen Métropole (vallée de l'Orne de Ouistreham au Val de Maizet). Ce projet fait écho aux futurs aménagements des bords de l'Orne pour renforcer l'attractivité du territoire, notamment la base de canoë kayak de Maizet dans une ancienne usine électrique, projet dont la pertinence avait été relevée dans une étude de la DRJSCS sur les sports de nature dans la vallée de l'Orne.

Ce projet répond à un besoin de territoire qui avait été identifié lors de l'élaboration de la stratégie du GAL du SCoT Caen Normandie Métropole.

Il est demandé à Monsieur Rihouet de sortir de la salle afin que le Comité se prononce sur la notation.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note de 15/16.

5. Point sur la maquette financière

Suivi des fiches actions suite au comité du 30 mai 2016

Fiches-actions	Montant totale de la fiche	Montant engagé	Reste
FA 1 : Valoriser les potentiels touristiques du territoire	250 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €
Aucun projet			
FA 2 : Développer une offre touristique de qualité	300 000,00 €	60 000,00 €	240 000,00 €
Ecole de voile de Luc sur mer		30 000,00 €	
Création d'une base de canoë-kayak		30 000,00 €	
FA 3 : Accompagner les mutations de l'économie de proximité	350 000,00 €	109 100,00 €	240 900,00 €
Ressourcerie RESPIRE		33 400,00 €	
Jardins du Londel		50 000,00 €	
Musique et handicap		5 700,00 €	
Filière paille		20 000,00 €	
FA 4 : Anticiper les enjeux d'habitat liés aux évolutions sociologiques	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €
Aucun projet			
FA 5 : Créer des services numériques pour une meilleure homogénéité de l'offre	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €
Aucun projet			
FA 6 : Soutenir les mutations énergétiques du territoire	250 000,00 €	90 327,50 €	159 672,50 €
Voie verte à Ouistreham		20 000,00 €	
Aire de covoiturage		11 237,50 €	
Isolation d'un groupement scolaire à Bretteville sur Laize		19 090,00 €	
Installation de panneaux photovoltaïques à Douvres la Délivrande		20 000,00 €	
Installation de panneaux photovoltaïques à Sainte Honorine du Fay		20 000,00 €	
FA 7 : Coopération	75 000,00 €	0,00 €	75 000,00 €
Aucun projet			
FA 8 : Animation, gestion et évaluation	473 650,00 €	7 858,11 €	465 791,89 €
Animation 2015		7 858,11 €	
TOTAL :	2 198 650,00 €	267 285,61 €	1 931 364,39 €

6. Informations et questions diverses

Une des fiche-actions du programme traite de la thématique des hébergements touristiques, or il existe peu de porteurs de projets éligibles du fait de la complémentarité des subventions. La seule subvention accordée pour soutenir les hébergements touristiques provient du plan départemental du tourisme. Celui-ci vient d'être prolongé d'une année mais il n'y a pas encore de visibilité pour la période à venir. De plus, il y a quasiment une incompatibilité entre la zone éligible au plan touristique et celle du programme LEADER. Il est demandé si des échanges notamment avec le conseil départemental sur ces questions-là ont eu lieu. Monsieur CHANDELIER, en tant que Président du Comité départemental du tourisme, indique que le département est actuellement en pleine négociations et discussion du plan touristique du Calvados.

Afin de respecter le principe du double quorum et ainsi pouvoir délibérer valablement, le prochain comité de programmation aura lieu le lundi :

12 décembre 2016 – salle 722

L'ordre du jour étant écoulé, Monsieur PICARD lève la séance à 18h15.



Hubert PICARD

Président du GAL